



Illustrations des bonnes pratiques

Améliorer les conditions de travail des agents de collecte

Critère 4.6.

Cahier des charges pour la prestation de location-entretien des tenues de travail

SM du Pays Thouarsais (79)



Le paysThouarsais
Tout un monde dans un pays

LOCATION-ENTRETIEN des tenues de travail

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent Marché a pour objet **location et l'entretien des tenues de travail à haute visibilité** des agents de collecte des déchets ménagers du Syndicat du Pays Thouarsais.

Présentation du service déchets ménagers du Syndicat du Pays Thouarsais :

Les agents du service déchets assurent la collecte des déchets ménagers et recyclables, le transport des caissons en déchetterie et des colonnes de tri. Leurs activités sont particulièrement salissantes.

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHÉ

Ainsi, la présente consultation vise à conclure un contrat de prestations pour la période du 01 Janvier 2008 au 31 Décembre 2010.

ARTICLE 3 – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION A REALISER

3.1-CONDITIONS GENERALES

La prestation consistera à :

- la prise de taille et l'identification des vêtements
- la fourniture de vêtements haute visibilité classe 2 (pantalon et veste)
- le lavage et les réparations éventuelles
- le remplacement automatique des articles dès que leur état le justifie
- la livraison et le ramassage une fois par semaine aux vestiaires du Syndicat du Pays Thouarsais

Le prestataire fournira un réceptacle spécifique pour la lingerie sale. Un vêtement donné à réparer sera obligatoirement de retour la semaine suivante, si le prestataire ne peut effectuer la réparation dans la semaine, il fournira un vêtement de substitution dans l'attente du retour du vêtement concerné. Les tenues propres devront être disposées sur cintre, regroupé sur un portant fourni par le prestataire.

Les vestes et les pantalons seront communs à tous les agents, de couleur jaune fluo-vert haute visibilité.

Un traitement anti-bactérien devra être réalisé sur tous les vêtements.

Toutes les tenues devront être personnalisées et porter le nom de l'agent, sa taille et le logo du Syndicat du Pays Thouarsais.

Il est prévue 1 change par semaine pour les chauffeurs benne et 2 changes par semaine pour les chauffeurs porteur, les gardiens de déchetterie et les rippeurs (ci-joint en annexe 1 - la liste des agents)

3.2-AUGMENTATION ET DIMINUTION DANS LA MASSE DES PRESTATIONS

Le stock d'un article loué pourra être modifié (en plus ou en moins) par le client pendant toute la durée du contrat sans frais de gestion supplémentaire.

Le Titulaire du marché devra fournir dans son offre :

- la composition du tissu des vêtements
- un bon de livraison
- un bon d'enlèvement
- une facture
- les fiches réparations

Le Titulaire du marché devra indiquer dans son offre:

- le système d'identification
- le système de traçabilité

ARTICLE 4- CONDITION DE RAMASSAGE ET DE LIVRAISON

Le ramassage et la livraison de la lingerie s'effectuera une fois par semaine aux services techniques, rue du Docteur Colas à Thouars (79). Le prestataire devra indiquer dans son offre le jour de collecte.

ARTICLE 5 – FACTURATION

Le fournisseur retenu s'engagera sur **un forfait mensuel** qui couvrira l'ensemble de la prestation de location et d'entretien des tenues de travail et sera facturé suivant le bordereau des prix (voir annexe 1).

Les prix seront révisables chaque 1^{er} Janvier selon la formule proposée dans le contrat du candidat.

ARTICLE 6 – PAIEMENT

Le paiement s'effectuera par mandat administratif.

Le délai de paiement interviendra au plus tard 45 jours après réception.

Le comptable assignataire des paiements est M.Le Receveur du Syndicat du Pays Thouarsais.

ARTICLE 7 – PENALITES

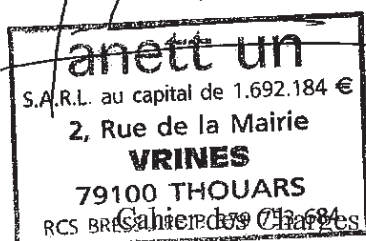
En fonction des prestations à réaliser, il sera appliqué une pénalité concernant le jour de livraison. Tout retard de plus de 24H, non justifiable de livraison sur le délai fixé par le présent marché donnera lieu à une retenue ou pénalité de 25€ par vêtement et par jour de retard.

ARTICLE 8 – RESILIATION

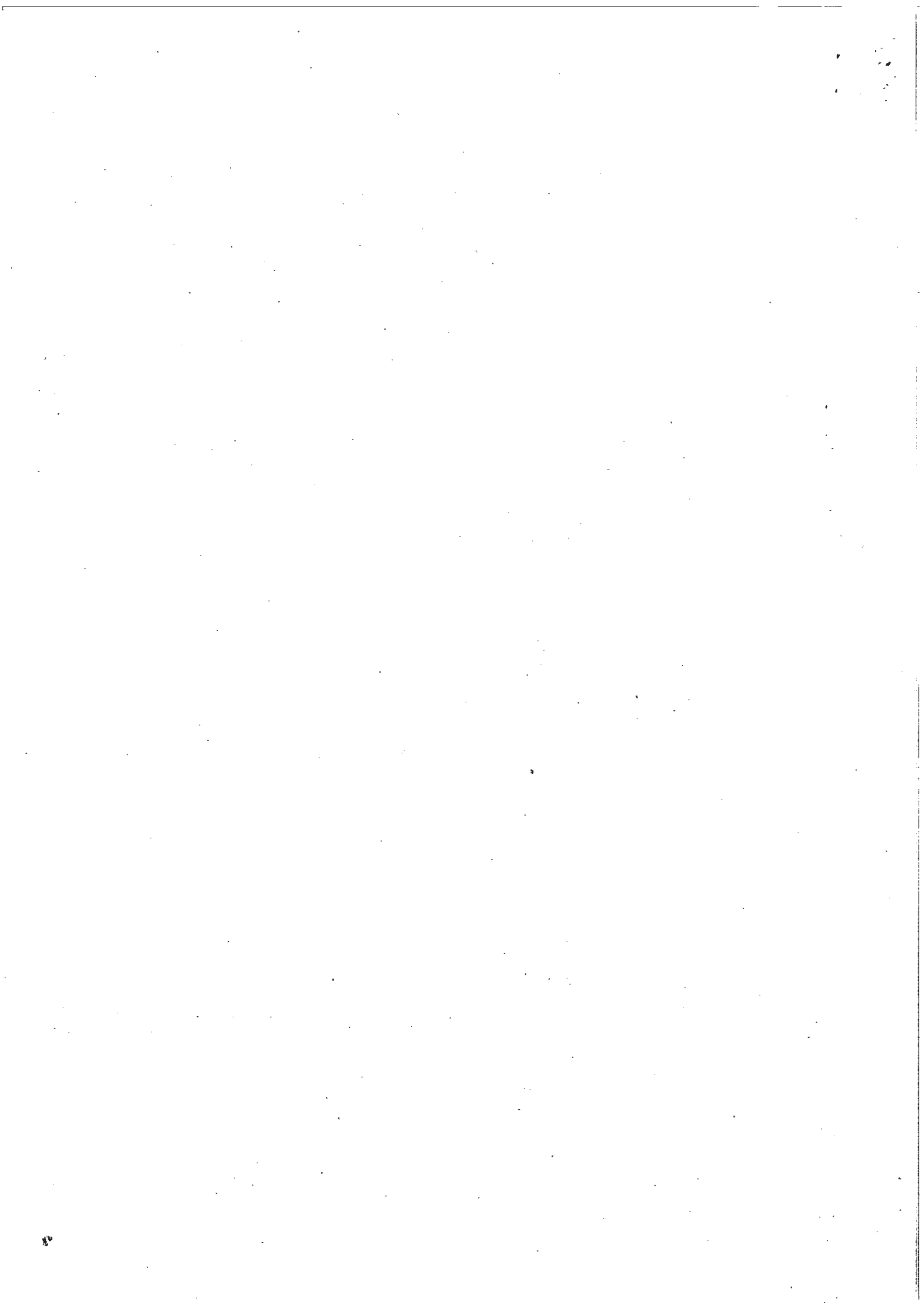
Le contrat sera résilié de plein droit en cas de non-respect d'une clause du contrat et sans solution apportée avec un préavis d'un mois par courrier avec accusé réception.

Lu et approuvé
Le candidat

Le 6/11/07



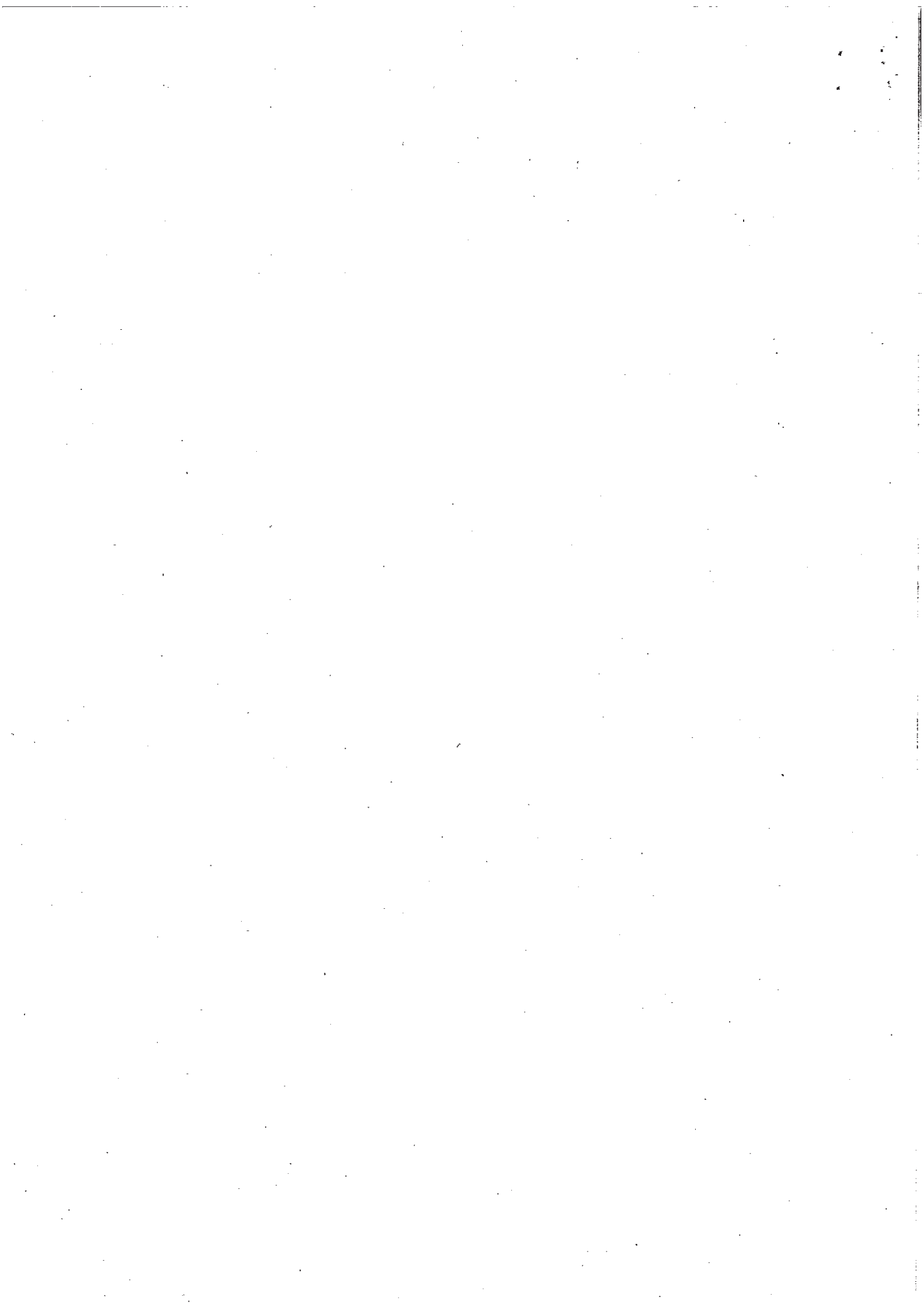
Syndicat Mixte du Pays Thouarsais



2007

	Chauffeur	Rippeur	Porteur	Gardien de déchetterie
	1 change/ semaine	2 changes/semaine		
BAUDOUIN JEAN MICHEL		X		
BILLY DOMINIQUE			X	(1)
BIRONNEAU DOMINIQUE		X		(2)
BRAUD PASCAL	X			
CHANSON PATRICK		X		(3)
CHAPU DIDIER		X		(4)
CHAUVIN GUY BERNARD		X		(5)
CLAIRGEAU CHRISTOPHE		X		(6)
CLAVEAU DANY		X		(7)
COUILLEBAULT DANIEL		X		(8)
DESVALLON STEPHANE			X	(9)
DOUET JEAN PAUL	X			
DUPONT FRANCOIS	X			
FARDEAU WESLEY		X		(12)
GUERAULT PATRICE		X		(13)
GUILLOT RENE		X		(14)
GUITIERE JEAN MARIE				X (15)
HERPIN CHRISTIAN		X		(16)
HUDON THIERRY			X	(17)
LEBEAU ANTOINE	X			
MAUBRY ERIC		X		(18)
NIORT BORIS				X
OUDOUL JOHN		X		(19)
PICART CHRISTIAN		X		(20)
PINEAU SAMUEL	X			
PINTAUD JEAN MICHEL	X			
PUIZON CHRISTOPHE		X		(21)
ROBINET PATRICK		X		
SAVARIT ERIC				X (22)
TASCHET Sébastien			X	(23)

TOTAL	6		24	
-------	---	--	----	--



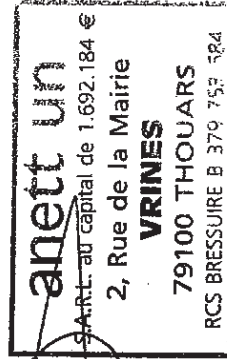
DEVIS ESTIMATIF POUR LA LOCATION ET ENTRETIEN DES TENUES DE TRAVAIL

	Nbre de porteur	Nbre de change	Prix hebdo HT par porteur	Prix mensuel HT par porteur	Coût mensuel total HT	Coût annuel total HT
Pantalon	6	1	1,081	4,68	28,08	337,01
Veste	6	1	1,530	6,62	39,75	477,00
Pantalon	24	2	1,750	7,58	181,86	2182,32
Veste	24	2	2,476	10,72	257,31	3087,67
TOTAL MENSUEL HT					507,00	
TOTAL ANNUEL H.T					6084,00	

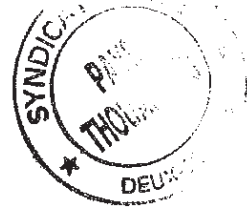
	Quantité mensuel	Prix hebdo HT par unité	Coût mensuel total HT	Coût annuel total HT
Participation à la protection de l'environnement (P.P.E)	4,33	2,10	9,136	109,64
Traitement bactériostatique (T.B.S)	4,33	2,927	12,675	152,10

Date 6/11/07

Cachet et Signature



Bon pour accord
 Le vice-président chargé
 de la commission
 " Appel d'offre et travaux "
 G. COUSIN



(Handwritten signature)

